



quartiers2030

CONTRAT DE VILLE DE MÂCONNAIS
BEUJOLAIS AGGLOMERATION
APPEL A PROJETS 2025

Préambule

La circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la ville fixe les modalités calendaires et méthodologiques relatives à l'élaboration d'une nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 » qui couvrira la période 2024-2030.

Les objectifs nationaux de la démarche Quartiers 2030, repris notamment lors du Comité interministériel des villes (CIV) du 27 octobre 2023 sont :

- **le plein emploi,**
- **la transition écologique,**
- **un meilleur accès aux services publics,**
- **une politique de la ville renouvelée.**

Tout en répondant aux objectifs nationaux, le Préfet de Saône-et-Loire a défini les orientations suivantes comme étant prioritaires : **l'égalité des droits** (droit à la sécurité, à l'accès aux services publics, à la santé et aux soins, lutte contre les discriminations, et lutte contre les fractures sociales et territoriales), **l'emploi et l'insertion professionnelle** et **l'éducation** (accompagnement à la parentalité, à la réussite éducative, éducation à la citoyenneté/laïcité).

Au-delà de ces priorités communes, le contrat de ville de Mâconnais Beaujolais Agglomération se concentre sur les enjeux du territoire, identifiés en lien étroit avec les acteurs et les habitants :

- emploi, formation et insertion professionnelle,
- cadre de vie, habitat, mobilités et transitions écologiques,
- inclusion sociale et lutte contre les discriminations,
- sécurité et prévention de la délinquance,
- réussite éducative et parentalité,
- santé et accès aux soins,
- pratique culturelle et sportive.

Seront priorisées les actions qui :

- viennent renforcer les actions de droit commun existantes afin de soutenir de manière plus importante les habitants résidents dans les QPV,
- répondent aux réalités et aux besoins de chaque territoire,
- favorisent la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et le lien intergénérationnel,
- concernent la prévention, la citoyenneté, la laïcité, les valeurs de la République et la médiation sociale dans les quartiers (ateliers citoyenneté, aides aux devoirs, sport dating, découverte de filières ou de formations professionnelles, valorisation de parcours professionnels...),
- concernent la sensibilisation aux transitions (mobilité, environnement...),
- ont été déposées par un consortium d'acteurs ou interservices pour les collectivités,
- ont été co-construites avec les habitants ou à minima pour lesquelles les habitants ont été consultés en amont du dépôt de la demande de subvention.

« Engagements quartiers 2030 » préconise le soutien des projets identifiés par les habitants lors des concertations menées dans les quartiers :

- quartier des Blanchettes : challenge intergénérationnel de nettoyage de quartier, concert ambulant et animations en pied d'immeuble pour favoriser le lien social,
- quartier de la Chanaye-Résidence : faciliter l'accès aux stages des jeunes issus du quartier, sensibilisation à la lutte contre la discrimination et à l'accès au droit, mener des actions de santé et notamment sur l'hygiène bucco-dentaire auprès des parents et des enfants,
- quartier des Saugeraies-Gautriats : mise en place d'un club de lecture en lien avec la médiathèque, organisation d'activités sportives et culturelles en horaires atypiques pour les jeunes ,
- quartier de Marbé : actions de prévention routière (utilisation des trottinettes).

Les actions présentées à l'appel à projets doivent principalement bénéficier aux publics des quartiers prioritaires de Mâcon.

ARTICLE 1: LES CRITERES DE RECEVABILITE DES PROJETS

Les porteurs de projets doivent être des :

- personnes morales de droit privé à but lucratif (SARL, EURL, SA ...) et à but non lucratif (association, syndicat, mutuelle, fondation ...), quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale,
- personnes morales de droit public : collectivités territoriales (commune, conseil régional, conseil départemental), établissements et autres organismes publics (EPA, EPL, EPIC, GIP).

Sont exclus de l'appel à projets :

- les manifestations à caractère commercial, religieux, politique ou syndical,
- les dépenses d'investissement
- les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur de projet, pour les demandes de financement MBA, CAF et Région.

ARTICLE 2: DEPOT DES PROJETS AVANT LE 6 JANVIER 2025

Les dossiers de demande de subventions doivent être sur la plateforme DAUPHIN <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>. Pour vous aider dans la saisie, un guide de saisie usagers est disponible sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>.

L'attestation de la page 8 du formulaire CERFA doit être signée. Un RIB doit être fourni, sous forme dématérialisée, comme l'ensemble des pièces annexes.

Il est demandé aux opérateurs de compléter de façon précise les articles concernant les territoires concernés et les bénéficiaires en précisant le nombre de participant, le quartier, les âges des bénéficiaires.

A l'issue du comité de pilotage, les projets qui bénéficieront de crédits du Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté devront obligatoirement être saisis par le porteur de projet sur la plateforme dématérialisée :

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADT-NFAP>

ARTICLE 3: LES CRITÈRES DE SELECTION DES DOSSIERS

Les projets intégrant le partenariat et mobilisant les acteurs locaux seront favorisés. Les modalités de mobilisation des acteurs, dont les habitants, feront l'objet d'une attention particulière.

En matière d'évaluation, sont attendus des critères quantitatifs et qualitatifs, de suivi et d'analyse de l'action proposée et des publics ciblés.

Le dossier doit :

- être déposé sur Dauphin intégralement renseigné (CERFA signé + ensemble des pièces à fournir (RIB, bilan année N-1 ,...),
- présenter les modalités de mises en œuvre détaillées et concrètes du projet (lieux, dates, fréquence, nature des intervenants), argumentaire précisant comment le projet s'inscrit dans les orientations du contrat de ville,
- préciser l'enjeu concerné et les objectifs à atteindre,
- préciser le nombre et les publics bénéficiaires (par quartier, par âge, par sexe...).

ARTICLE 4: CREDITS MOBILISABLES ET CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS

Le contrat de ville prévoit en priorité la mobilisation des interventions des institutions dans le cadre de leurs politiques ordinaires (le droit commun). Les financements spécifiques accordés dans le cadre du présent appel à projets viennent en complément des crédits de droit commun lorsque ceux-ci n'existent pas, ne sont pas adaptés ou sont insuffisants.

Les actions doivent obligatoirement faire l'objet d'un cofinancement et il convient de mentionner l'ensemble des cofinancements sollicités dans le budget prévisionnel du projet, y compris ceux de droit commun.

Les crédits spécifiques mobilisables sont ceux de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche Comté, de la CAF et de Mâconnais Beaujolais Agglomération en complément du droit commun.

Concernant le Département de Saône-et-Loire les crédits de droit commun restent mobilisables pour les actions présentées dans le cadre de cet appel à projets.

L'Etat et MBA offrent aux associations et aux porteurs de projet la possibilité de bénéficier de **conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** sur une période maximum de 3 ans.

Ces conventions sont mises en place en faveur de projets structurants et fixeront le plan d'action pluriannuel.

ARTICLE 5: CALENDRIER

Revue de projets	12 septembre au 7 novembre 2024
Ouverture de l'appel à projets	12 novembre 2024
Clôture de l'appel à projets	6 janvier 2025
Instruction partagée des dossiers et comité technique	Janvier/février 2025 Comité technique mi-février 2025
Validation en interne de chaque institution et comité de pilotage	Mars Avril 2025 Comité de pilotage entre le 15 mars et le 1 ^{er} avril 2025
Notification des décisions	A partir de mai 2025

ANNEXE 1 : FICHE DE PROCEDURE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DAUPHIN



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :

Service Politique de la ville

Sylvie GAGET : 03.58.79.32.51 / sylvie.gaget1@saone-et-loire.gouv.fr

Caroline MUSQUET : 03.58.79.32.89 / caroline.musquet@saone-et-loire.gouv.fr

Léa DUMAS : 03.85.79.32.50 / lea.dumas@saone-et-loire.gouv.fr

1) Votre structure a reçu une subvention Politique de la ville de l'Etat en 2024

1.1) Vous n'avez pas saisi de dossier en 2024 et vous ne connaissez pas l'administrateur

Normalement, votre structure est déjà créée sous DAUPHIN. Vérifiez le nom de votre administrateur auprès de votre structure dans un premier temps. Vous pouvez également contacter le service politique de la ville pour vérifier et connaître votre administrateur.

Si aucun administrateur n'a été « nommé » (ou s'il a quitté votre structure) demandez une invitation auprès du service politique de la ville. Vous aurez 24 heures après réception de l'invitation pour activer votre compte (et vous serez alors l'administrateur de votre structure).

1.2) Vous connaissez l'administrateur

Interroger votre administrateur pour savoir si vous avez accès au portail DAUPHIN, sinon lui demander de vous inviter (seul l'administrateur de votre structure sur DAUPHIN peut inviter et abonner les autres comptes des membres de l'organisme, il peut aussi les désabonner).

ATTENTION : Vous ne pouvez être simultanément dans deux « comptes » sur DAUPHIN avec la même adresse mail.

2) Vous n'avez pas reçu de subvention Politique de la ville en 2024 où vous déposez une demande pour la première fois

Connectez-vous sur la plateforme nationale DAUPHIN : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr> et cliquez sur création de compte afin de créer votre structure sur la plateforme (**attention vous devrez fournir un identifiant et un mot de passe que vous devrez bien retenir : le service politique de la ville de la DDETS ainsi que la cellule support ne les connaîtront pas et ne pourront vous les fournir si vous les perdez**) et ensuite déposez votre demande.

En cas de problème, vous pouvez **contacter la cellule d'accompagnement 09.70.81.86.94** ou **par mail à l'adresse suivante** support.p147@experisfrance.fr.

Adresse du site pour le guide de la saisie : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

3) Saisine du dossier

- Toutes les cases ayant un astérisque (*) sont obligatoires
- Lors de l'ouverture de Dauphin, vous arrivez sur votre espace personnel
- Cliquez sur « déposer une demande d'aide »

3.1) Les différentes étapes de la saisie

Critères d'éligibilité : dans la liste des télé-services, cliquez sur « subvention Politique de la ville » et répondez OUI à la question « Sollicitez-vous un financement au titre de la politique de la ville »

Identification du tiers :

- Cette partie est pré-remplie si votre structure a déposé un dossier dans DAUPHIN les années précédentes (vous pouvez les modifier seulement s'il y a eu une modification).

- Si cette partie est vide, la remplir car votre structure est non référencée dans DAUPHIN, vous devez remplir :
 - *le type de structure* (ville, association, ...) (attention si rempli = ne pas changer),
 - *mes informations personnelles* (n° de téléphone et portable à inscrire),
 - *le tiers* (porteur) *que je représente* (N° SIRET, raison sociale, le RNA, le NAF [APE]), *l'adresse du demandeur* (l'aide à la saisie de l'adresse est à utiliser en priorité),
 - *le représentant légal* (si vous n'êtes pas le représentant légal n'oubliez pas de répondre NON et de remplir les cases).

Informations générales :

Cette partie comporte :

- Intitulé de l'action (pas plus d'une dizaine de mots), les objectifs,
- la thématique (menu déroulant),
- le dispositif (menu déroulant),
- la fréquence (menu déroulant),
- la période (menu déroulant),
- le contrat de ville (Attention : vous devez taper le n° du département [ex : 71 – Nom du Contrat de Ville] ; il y a 4 contrats de ville en Saône-et-Loire : Ville d'Autun, CU Creusot Montceau-Lès-Mines ; CA Maconnais Beaujolais Agglomération, CA Grand Chalons) / pour une action sur plusieurs contrats de ville : tapez « hors contrat de ville »,
- description de l'action,
- bénéficiaires (Ages : vous pouvez entrer plusieurs valeurs pour les âges, Sexe),
- localisation de l'action (il faut indiquer les quartiers prioritaires : s'aider du lien « liste des QPV »),
- moyens matériels et humains pour mettre en œuvre l'action (pour le personnel le tableau sépare les personnels non rémunérés et rémunérés – Ne pas oublier de répondre à la question en bas du tableau),
- réalisation et évaluation,
- le responsable de l'action.

Budget prévisionnel de l'action :

Attention : c'est à ce niveau qu'il faut faire très attention car une erreur dans les recettes peut envoyer la demande ailleurs qu'au service de la politique de la ville de la DDETS

- si l'icône en face du montant représente une bulle avec des lignes : saisir juste le montant
- si l'icône en face du montant représente un personnage avec un + : on peut indiquer un ou plusieurs financeurs

Pour saisir le montant de crédits demandés :

Pour une subvention demandée au niveau de la Préfecture de Saône-et-Loire : taper le n° 71 / Sélectionnez : 71-ETAT-POLITIQUE-VILLE

- Si c'est une demande auprès de la direction régionale (ex : pour les projets de « C'est mon patrimoine ») taper Bourgogne
- Pour les autres ministères : taper le nom du ministère
- Pour le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté : taper « Bourgogne »
- Pour le département de Saône-et-Loire : taper « 71 »
- Pour le nom de l'EPCI : taper Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Pour la CAF (dans organisme social) : taper « 71 »

Et indiquer la somme demandée en face du nom (vous pouvez enlever la ligne avec l'icône « pouelle »)

Les informations annexes : fiche 7 bis du dossier CERFA

Remplissez la ligne si besoin et la valider avec l'icône + (vous pouvez mettre autant de ligne que nécessaire)

Concernant les attestations sur l'honneur : si vous déposez plusieurs projets sur une même période de l'année, une seule attestation vous sera demandée

Domiciliation bancaire (IBAN) :

Lors de la 1^{ère} demande : saisir toutes les références de l'IBAN (sans oublier de répondre à la question) et scanner l'IBAN et le rattacher dans relevé d'identité bancaire

Lors des autres demandes, sélectionner l'IBAN

Informations complémentaires :

La duplication des demandes annuelles de N-1 (et de N) permet au porteur de projet de ne compléter **que** le BUDGET de l'action renouvelée en 2024 (mais vérifier toutefois la description de l'action et la compléter le cas échéant). Le dossier DAUPHIN sera envoyé pour les avis des services de l'Etat.

Les porteurs pourront saisir les budgets prévisionnels de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs désormais d'une durée de 3 ans maximum (plus de budgets en pièces jointes).

Les statuts, la liste des dirigeants, la délégation de signature ne seront plus exigés à condition qu'ils aient déjà été transmis sur DAUPHIN les années précédentes et qu'ils n'aient pas subi de modification.

En effet, ils sont déjà dans le porte-documents : le budget prévisionnel de l'association, les comptes sociaux et le rapport du commissaire aux comptes (si nécessaire) seront joints uniquement lors de la première demande de l'année.

Des règles de gestion évitent les erreurs les plus fréquentes :

- impossibilité de saisir des montants négatifs dans le budget prévisionnel (BP)
- obligation de saisir un nombre de bénéficiaires de l'action supérieur à zéro
- obligation de solliciter au moins 1 financeur privilégié « Politique de la ville »

Important : n'utilisez que les boutons « précédent » et « suivant » pour conserver la saisie et utiliser le bouton « enregistrer » pour quitter le portail DAUPHIN en conservant la saisie (au bout de 30 minutes sans utilisation, la connexion est interrompue => vous perdez toute la saisie).

ANNEXE 2 : CONTACTS UTILES

MBA:

- [Mme Létang Marlène : m.letang@mb-agglo.com](mailto:m.letang@mb-agglo.com)
- [Mme Chassignol Isabelle : i.chassignol@mb-agglo.com](mailto:i.chassignol@mb-agglo.com)

Ville de Mâcon :

- [M. Dardoullier Laurent : laurent.dardoullier@ville-macon.fr](mailto:laurent.dardoullier@ville-macon.fr)

Etat :

- Préfecture : Mme Paris Fabienne : fabienne.paris@saone-et-loire.gouv.fr
- DDETS 71 :
 - o [Mme Dumas Léa : lea.dumas@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:lea.dumas@saone-et-loire.gouv.fr)
 - o [Mme Gaget Sylvie : sylvie.gaget1@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:sylvie.gaget1@saone-et-loire.gouv.fr)
 - o [Mme Musquet Caroline : caroline.musquet@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:caroline.musquet@saone-et-loire.gouv.fr)
 - o [Mme Janaud Isabelle : isabelle.janaud@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:isabelle.janaud@saone-et-loire.gouv.fr)

Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté :

- Mme Tridon Marie-Laure : marielaure.tridon@bourgognefranchecomte.fr
- Mme Baran Marie : marie.baran@bourgognefranchecomte.fr

CAF 71 :

- [Mme Pistoia Elodie : elodie.pistoia@caf71.caf.fr](mailto:elodie.pistoia@caf71.caf.fr)
- [M. Lachaux Antoine : antoine.lachaux@caf71.caf.fr](mailto:antoine.lachaux@caf71.caf.fr)

Conseil départemental de Saône et Loire :

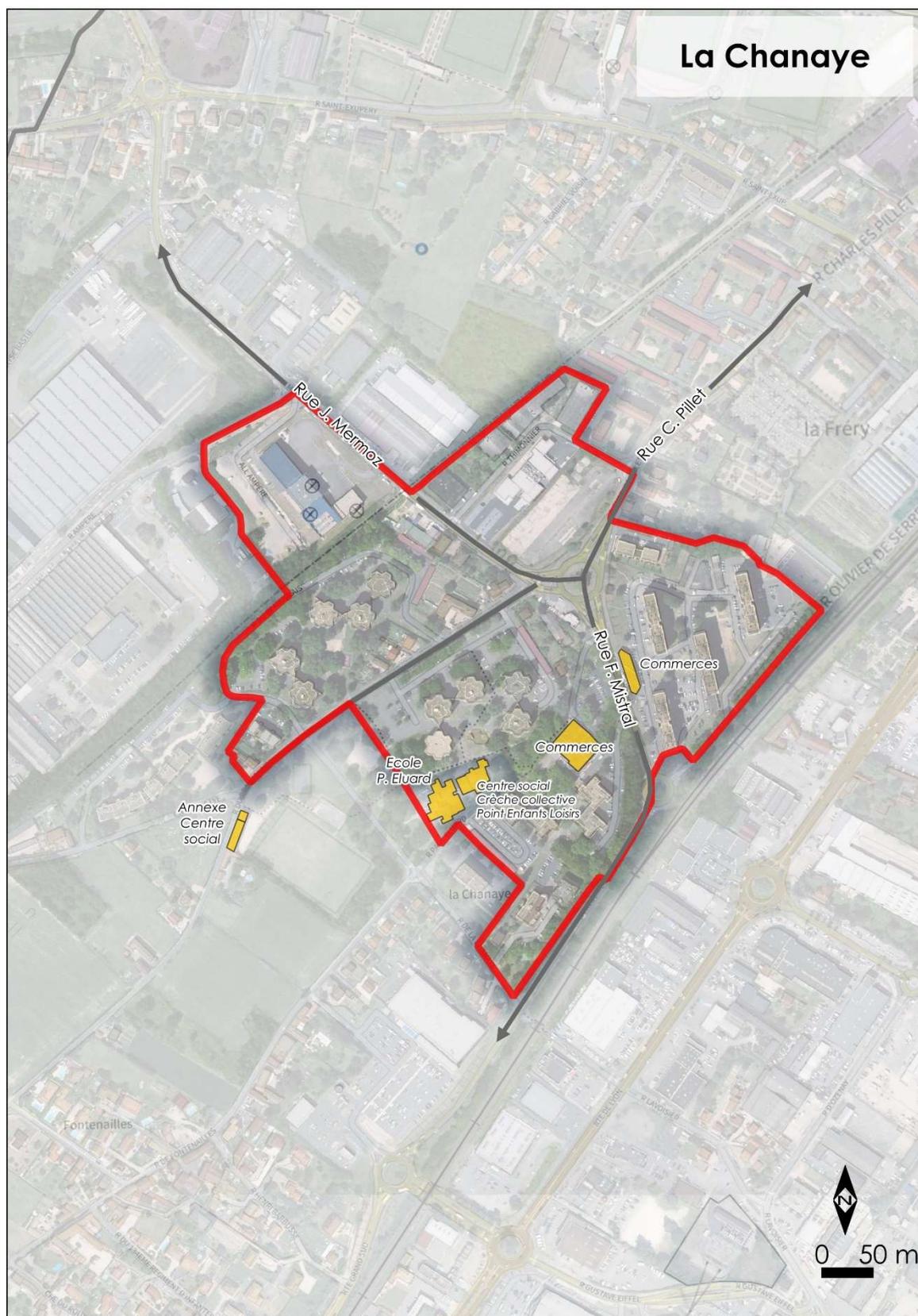
- Territoire d'Action Sociale de Mâcon : M. Juillet Thierry : t.juillet@saoneetloire71.fr
- Maison des solidarités : M. Lafay Vincent : v.lafay@saoneetloire71.fr

ANNEXE 3 : TABLEAU DE SYNTHÈSE

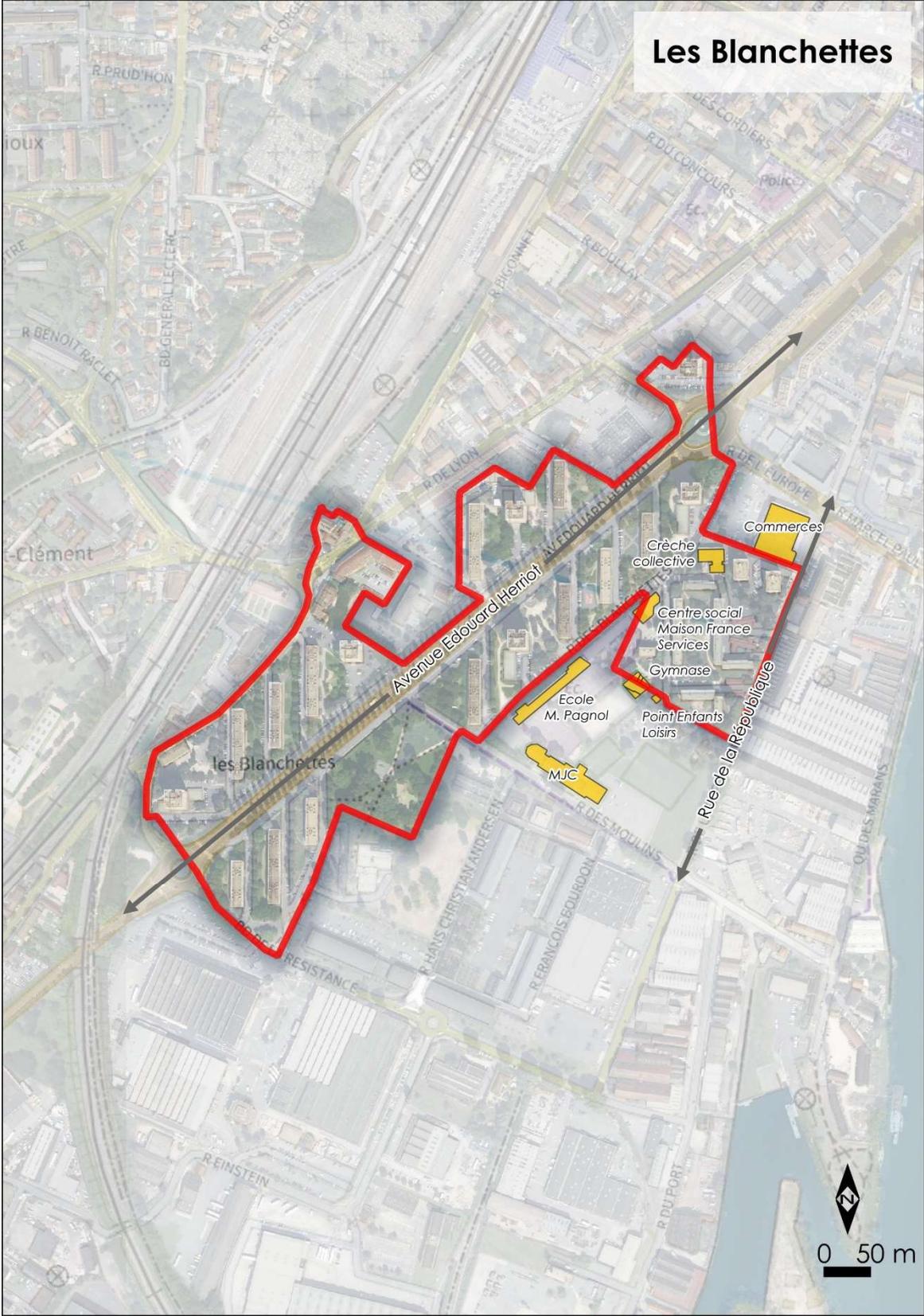
Enjeux	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Emploi, formation et insertion professionnelle	Accompagner les habitants dans l'accès à l'emploi et à la formation	Améliorer la visibilité des offres d'emplois et des offres de formation pour les habitants
		Améliorer l'accès aux formations et à l'emploi des jeunes notamment aux jeunes ni en études, ni en formation, ni en emploi (NEET)
		Lever les freins à l'accès à l'emploi et renforcer les mesures d'accompagnement des demandeurs d'emplois
	Mobiliser le tissu économique local au bénéfice des habitants des QPV	Développer l'entrepreneuriat
	Renforcer les aptitudes et les compétences des habitants	Valoriser des parcours de professionnels issus des quartiers Développer les coopérations et le partage d'informations entre professionnels, pour gagner en efficacité
Cadre de vie, habitat, mobilité et transition écologique	Améliorer la propreté urbaine, le tri des déchets et renforcer la lutte contre les dépôts sauvages	Rétablir les fondements du vivre ensemble, le respect et l'appropriation des espaces communs et lutter contre les incivilités, les dépôts sauvages et déchets abandonnés
		Investir davantage le champ de la prévention et du tri des déchets et accompagner les habitants dans l'évolution de leurs comportements au quotidien
	Améliorer le cadre de vie et renforcer la proximité avec les habitants	Offrir un cadre de vie agréable, sécurisé et adapté à tous, en associant les habitants à la vie et au fonctionnement du quartier
		Conforter l'attractivité des quartiers, assurer leur ouverture, donner l'envie d'y vivre et de s'y installer
	Améliorer les conditions d'habitat et les relations bailleurs population	Mettre en œuvre le programme de rénovation urbaine du quartier de La Chanaye-Résidence Adapter les logements à la perte d'autonomie
	Améliorer la mixité sociale dans les quartiers	Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine locatif social Renforcer les liens bailleurs /locataires Mettre en œuvre la politique d'attribution des logements sociaux de MBA
Inclusion sociale et lutte contre les discriminations	Développer la solidarité et créer du lien social	Offrir des équipements adaptés aux pratiques et aux usages
		Proposer des accompagnements pour apprendre les fondamentaux du vélo
	Garantir les principes d'égalité femmes/hommes, de laïcité et de non-discrimination	Améliorer la desserte des quartiers, renforcer le covoiturage et les démarches innovantes
		Développer des actions collectives afin de développer le lien social Lutter contre l'isolement Développer des actions pour les jeunes et les personnes en difficulté Développer le rôle des animateurs, éducateurs, médiateurs
		Renforcer la politique de lutte contre les discriminations Accompagner les initiatives et les projets promouvant les valeurs de la République Développer les mesures favorisant l'égalité « femmes/hommes »

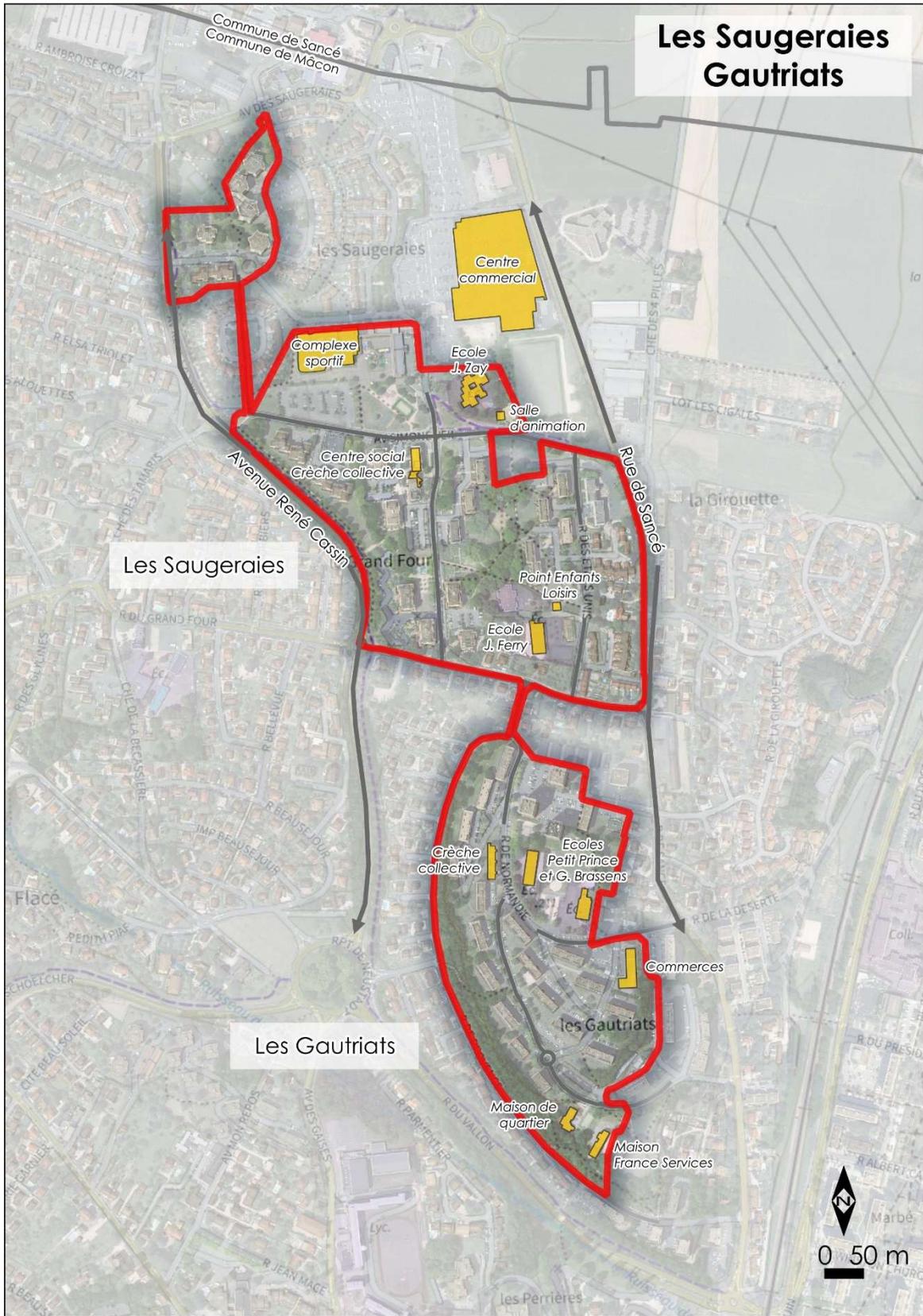
Enjeux	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Sécurité et la prévention de la délinquance	Garantir la tranquillité et la sécurité pour tous	Développer un travail collaboratif sur les quartiers entre tous les partenaires de la sécurité Proposer des actions et interventions adaptées aux problématiques d'insécurité et d'incivilité
	Renforcer les mesures de prévention situationnelle	Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la politique de la ville aux problématiques liées à la délinquance, afin de mieux coordonner les actions
		Proposer des actions individualisées pour endiguer les facteurs de reproduction des situations de délinquance
		Renforcer les interventions sur des thématiques spécifiques
Réussite Educative et parentalité	Favoriser la réussite scolaire	Favoriser la réussite scolaire de l'enfant et de l'adolescent Prévenir le décrochage et l'échec scolaire et consolider les savoirs fondamentaux
	Renforcer le rôle éducatif des familles	Accompagner les parents dans leur rôle éducatif Renforcer les liens entre les parents et les établissements scolaires, de la petite enfance et l'enfance jeunesse
	Favoriser la transversalité et l'orientation vers les dispositifs spécialisés	Renforcer le travail partenarial entre l'Education Nationale, la Ville de Mâcon, les institutions, les associations et les familles
		Favoriser l'accès des familles des QPV à l'offre municipale en direction des enfants et des jeunes et aux dispositifs permettant des parcours éducatifs sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
Santé et l'accès aux soins	Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et aux droits en matière de santé	Réaliser un diagnostic de l'état de santé des habitants des QPV
		Renforcer l'offre de soins dans les quartiers afin de répondre au besoin en praticiens
		Contribuer à la prévention de la souffrance psycho-sociale et à l'accès aux soins en santé mentale Améliorer la prévention et l'accompagnement vers le soin des personnes ayant des conduites addictives
		Agir de manière précoce et préventive sur les risques de malnutrition, de surpoids et d'obésité
Pratiques culturelles et sportives	Faciliter l'accès au sport et à la culture	Coordonner les actions des partenaires et travailler en transversalité Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme Lever les freins liés aux financements et à la mobilité afin de développer les différentes pratiques culturelles et sportives
	Renforcer la pratique culturelle	Favoriser les interactions sociales, artistiques, l'esprit de réflexion et d'ouverture
	Renforcer la pratique sportive	Développer toutes les pratiques sportives
		Développer la pratique d'activité physique et sportive pour les femmes des QPV

ANNEXE 4 : CARTES DES QUARTIERS PRIORITAIRES



Les Blanchettes





Marbé

